



Rencontre AE-EPS – CEDREPS et AE-EPS -- GR IUFM LYON 10.03.2012

I/ Rappel des conditions de mise en place de cette rencontre

Rappel du contexte

Suite aux propos tenus par certains à Grenoble* au cours de l'AG du 11 novembre, le coordonnateur du CEDREPS avait demandé une rencontre avec les membres du nouveau Bureau de direction de notre association.

(*Propos inadmissibles à l'égard du CEDREPS et de son représentant, ou encore au regard d'un certain nombre de difficultés relatives au fonctionnement entre ce groupe ressource et la nationale.)

Cette rencontre répond donc à une sollicitation par le CEDREPS des responsables de l'AE-EPS dans le but de clarifier les dissensions et de trouver des solutions avant que les écarts entre le groupe ressource et l'association rendent impossible tout travail commun.

Le bureau après avoir accepté cette rencontre décide de profiter de cette réunion pour adjoindre à l'ordre du jour une réunion commune aux trois groupes ressources de l'AE-EPS.

II/ La rencontre

Elle s'est organisée en deux séquences. Le matin, une réunion entre le CEDREPS et les responsables du Bureau de l'AE-EPS. L'après midi, une séquence de travail avec les représentants des trois groupes ressources de l'AE-EPS.

A/ Séquence 1. 10H30 -12H 30.

Pour le CEDREPS : Georges Bonnefoy, Pierre Pézelier, Jean Luc Ubaldi. (Alain Coston excusé)

Pour l'AE-EPS : Denis Abonen, François Lavie, Chantalle Mathieu. (Mireille Avisse et Serge Testevuide excusés)

Relevé de décisions.

1. A la demande du groupe de pilotage du CEDREPS d'un message condamnant les « propos de Grenoble » et reconnaissant le rôle positif du CEDREPS au service de l'AE-EPS, D. Abonnen rappelle plusieurs choses :
 - Ces propos ont été tenus au cours d'une discussion vive lors d'un débat à l'AG. Même dans ces conditions des propos de ce genre ne sont pas admissibles et sont à condamner. Ils ne contribuent pas vraiment à la recherche de l'unité de l'AE-EPS qui demeure notre objectif.

- Un bilan de l'AG a été fait à la suite des remarques des participants. Dans le dernier compte rendu de l'AG (Enseigner l'EPS n° 256) il est rapporté parmi les points soulevés dans les remarques faites par les adhérents qu'il faut :

«Mettre fin au climat de méfiance vis à vis du CEDREPS afin de retrouver une atmosphère sereine et propice aux échanges sur le métier et la discipline ».

C'est l'objectif des membres du Bureau et l'objet de cette rencontre.

2. Des groupes de travail régionaux

Georges Bonnefoy précise les caractéristiques des groupes de travail régionaux. Les groupes de travail régionaux du CEDREPS ne sont pas des entités autonomes financières et administratives ; ils appartiennent au groupe national CEDREPS. Leurs activités sont, comme pour tout le CEDREPS, coordonnées par le groupe de coordination du CEDREPS. Cependant, leur activité est organisée, précisée, au niveau local, sous la responsabilité d'un membre reconnu par le groupe.

Il n'y a donc pas un groupe national et des groupes de régions indépendants. Depuis 3 ans, une organisation différente à été mise en place avec une structuration en trois niveaux, et une articulation entre ces niveaux.

1- Un groupe de coordination pilote l'ensemble (5 membres aujourd'hui, 3 ou 4 rencontres par an).

2- Un groupe national permet les rencontres entre responsables des groupes CEDREPS de région (deux rencontres par an).

3- Des groupes de travail régionaux du CEDREPS constituent des collectifs de travail fonctionnels et localisés, alimentant la réflexion collective, les productions (deux réunions par an). Leur activité s'articule pleinement dans le travail d'ensemble du CEDREPS. Cela ne les dispense pas de répondre favorablement à des demandes des régionales de l'AE-EPS pour l'animation d'activités locales au bénéfice direct des adhérents, ce qui d'ailleurs, a toujours été fait.

3. Le projet de développement des groupes de travail régionaux.

L'AE-EPS reconnaît le groupe national et les regroupements régionaux qui y sont associés comme la structure du CEDREPS. Le développement de ces groupes de travail « localisés » est possible dans toutes les régionales pour peu que le coordonnateur du groupe national prévienne et donne la liste des membres de ces groupes de travail au responsable de la régionale AE-EPS concernée.

4. Groupes régionaux et fonctionnement de la régionale AEEPS

Les membres des groupes de région du CEDREPS adhèrent à l'AE-EPS. Un membre du groupe de travail régional est invité à participer à l'activité de la régionale AE-EPS. (CA, Bureau.)

5. Le financement des activités des groupes de région du CEDREPS

Quelques règles et principes de fonctionnement peuvent être précisés :

- Quand le fonctionnement des groupes de travail régionaux concerne le projet même du groupe « CEDREPS groupe ressources de l'AE-EPS » (séminaire, production, réflexion,...) la prise en charge des frais de ce groupe est géré par la subvention nationale. Cette subvention peut être augmentée si nécessaire. (Proposition de Chantalle Mathieu.)
- Quand l'activité des groupes de travail régionaux CEDREPS - AE-EPS est en relation avec le projet de l'AEEPS régionale, l'indemnisation des frais est alors possible par la régionale.

Les charges du collectif CEDREPS de l'AE-EPS dans ses activités propres aussi bien au niveau national que régional sont couvertes par la nationale dans la mesure de ses possibilités et selon le budget voté par le Conseil d'administration. La gestion financière de l'ensemble des activités relève ainsi de la nationale, y compris les subventions éventuelles.

6. Appellation des Groupes ressources

Un principe : toujours afficher l'appartenance des groupes ressources à l'AE-EPS

Exemple : CEDREPS, Groupe ressource de l'AE-EPS.

Cette appellation est donc maintenue, ce qui suppose de revenir sur l'exemple de la proposition faite et contenue dans le projet de règlement intérieur. Il s'agit donc pour le CEDREPS en signant par la globalité de son appellation d'affirmer son appartenance et son engagement dans l'AE-EPS.

7. Le site de l'AEEPS

Comme cela a été annoncé depuis la création du site, les articles du groupe CEDREPS présentés sur le site AEEPS peuvent être gérés par les membres du CEDREPS. La recherche d'un « webmaster CEDREPS » est fortement encouragée.

8. La représentation de l'AEEPS et les groupes ressources

- L'AEEPS peut solliciter un groupe ressource pour participer à un événement, un séminaire, un colloque.
- Un membre d'un groupe ressource peut être invité à un événement, séminaire colloque, et donc s'y exprimer au nom du groupe ressource.
- Un groupe ressource peut décider de participer à un événement, séminaire, colloque, s'y exprimer. Il prévient alors l'AEEPS. L'AE-EPS peut éventuellement alors le mandater pour représenter l'Association.

En conclusion :

Denis Abonnen s'est engagé à la demande de Georges Bonnefoy de revenir sur les conditions qui ont provoqué cette rencontre et de rapporter, lors de l'AG du 24 mars, les relevés de décisions pris au cours de cette rencontre. Tous les participants s'accordent pour affirmer que cette rencontre a éclairci pas mal de points et permis de rassurer les responsables du CEDREPS sur le

soutien des membres du Bureau national à leur groupe ressource tout comme aux autres groupes ressource de l'AE-EPS.

Séquence 2. 14H/ 16H 30.

Pour le CA de l'AEEPS : Denis Abonnen, Chantalle Mathieu, Boris Vivo.

Pour le CEDREPS : Georges Bonnefoy, Alain Coston, Jean Luc Ubaldi.

Pour le Groupe Analyse des pratiques : Jean François Gibert. (Nathalie Gall, excusée.)

Pour le Groupe Plaisir : François Lavie, Philippe Gagnaire.

Temps 1 : Denis Abonnen présente une perspective de publication nouvelle pour l'AEEPS.

Après débats, le projet suivant est retenu : mettre en chantier un « Spécial AE-EPS ». Cet ouvrage serait la continuation de ce qui a été fait cette année avec le numéro spécial de la revue avec le thème « 30 ans d'EPS à l'EN ». Dans la mesure où le CA a voté, en raison des mesures nécessaires d'économie, la périodicité de 3 numéros « D'enseigner l'EPS » par an, ce « spécial AE-EPS » est prévu hors abonnement. De ce fait cette publication n'est pas directement reliée à la revue. Le titre est à trouver.

Rappel de ce qui a été décidé en CA : ce n'est pas un spécial Enseigner l'EPS. C'est une publication qui n'a pas à être reliée à la revue, qui n'a pas de périodicité régulière. Le titre est à trouver, sous forme peut être d'une collection.

Après échanges et discussions, le thème retenu pour cet ouvrage cette année est la leçon d'EPS et le titre proposé est : « **La leçon d'EPS en Questions** ».

Contenu :

Au moins une partie pour chaque groupe ressource, une partie tribune libre.

Le thème ainsi retenu est un point du métier. On peut envisager la leçon du point de vue du « faire apprendre », de la conduite de classe, de l'évaluation, de l'hétérogénéité diverse des élèves.

Il s'agira de décrire des pratiques et de les expliciter du point de vue de l'angle d'analyse retenu. C'est en quelque sorte une typologie d'étude de cas.

On pourrait envisager trois parties au moins :

- La question des savoirs de l'EPS.
- La conduite des apprentissages dans la classe.
- Enseigner pour éduquer ?

Quel coordonnateur ?

Proposition : A. Boda ; A Coston. Travail en binôme proposé. François Lavie contacte Boda, accord de principe d'A. Coston

Parution de la publication :

Malgré les difficultés envisagées pour arriver à « sortir » la publication envisagée à la rentrée la majorité des participants s'accordent pour dire que sa parution devrait se faire au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Le contenu de l'ouvrage représentant entre une douzaine et une quinzaine d'articles, ce défi temporel sera-t-il possible à relever pour le mois de novembre ?

Relation avec les activités des régionales :

Le thème de ce « spécial AE-EPS » est proposé comme le thème de l'année scolaire 2012-2013 de l'AE-EPS. Ainsi il sera suggéré à chaque régionale de prévoir dans les actions de la prochaine année scolaire une journée : « La leçon d'EPS en Question ». Ainsi une cohérence des activités de l'association pourra se lire. L'AE-EPS gagnera en unité et apparaîtra comme une structure de proposition. L'association montrera de la cohésion et des relations entre la « nationale » et les « régionales » et les régionales entre elles pourront s'établir.

Temps 2 : D. Abonnen présente ensuite le projet de création d'une commission « disciplinaire ».

Cette Commission aurait pour objectif de s'informer et de réagir à l'actualité de l'EPS. Elle serait constituée de membres des groupes ressource de l'AE-EPS et d'autres membres de l'AE-EPS travaillant dans des secteurs différents (enseignement primaire, secondaire, supérieur, chef d'établissement). Les membres de cette Commission seraient en relation directe ou par l'intermédiaire des coordonnateurs des groupes ressource avec le responsable administratif de cette Commission. Il s'agit donc en première approche de mettre en place un réseau de collègues soucieux de « veiller » à l'actualité de l'EPS. Ensuite, en fonction de la question d'actualité soulevée, un petit groupe (2 ou 3 collègues) se détermine pour réagir et écrire un commentaire ou une réponse sur le point soulevé. Cette réponse visée par le responsable de la Commission et le Bureau national serait alors considérée comme la position de l'AE-EPS.

Après discussion il est établi que cette Commission serait sous la responsabilité de la mission « représentation », donc du président de l'AE-EPS.

Il est convenu également que pour l'instant cette Commission porterait le nom de Commission « Actualité disciplinaire ».

Pour conclure la journée :

Le CEDREPS souligne que des débats essentiels sont à reprendre à propos du rôle de l'AE-EPS dans le paysage des politiques éducatives actuelles.

Une rencontre utile de l'avis de tous et qui a démontré également de réelles possibilités d'échanges.

Pour le Bureau de l'AE-EPS : DA.FL CM.

Pour le CEDREPS :GB